

Des idées sur la laïcité au principe de laïcité : une formation au service des acteurs de terrain

L'IRTESS organise des sessions de formation sur l'inscription du principe de laïcité dans le cadre du plan national de formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL) élaboré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

La loi du 9 décembre 1905 a posé les fondements du principe de laïcité déterminant la place de la religion au sein de notre société.

Les évolutions sociétales et l'actualité renouvellent un débat cependant toujours à l'œuvre, enraciné dans des conceptions divergentes de la laïcité qui interrogent l'application de ce principe juridique.

Aucun secteur professionnel n'échappe au questionnement sur l'intégration du principe de laïcité dans le cadre de son action.

- Comment élaborer des repères communs qui permettent le vivre ensemble dans le respect du principe de laïcité ?
- Comment en tant qu'acteur penser son intervention en intégrant le principe de laïcité ?
- Comment concevoir et mettre en œuvre un accueil, un accompagnement tenant compte des droits et obligations de chaque personne qui en est destinataire ?

Ces interrogations rejoignent celles qui ont été à l'origine du plan de formation gouvernemental Valeurs de la République et Laïcité, déployé depuis 2015.

La formation organisée par ce plan s'adresse à tous les acteurs de terrain : salariés (et non les agents des fonctions publiques) ou bénévoles qui sont au contact direct des publics.
Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

L'IRTESS est missionné pour déployer des formations dans le cadre de ce plan sur la Région.

L'objectif de la formation est de permettre aux acteurs, dans une logique de dialogue :

- d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les Valeurs de la République et le principe de Laïcité ;
- de confronter leurs pratiques aux apports d'intervenants experts et à celles des autres participants ;
- de travailler sur des cas pratiques, jeux de rôles...

A l'issue des deux jours de formation, ils seront en capacité :

- d'adopter un positionnement adapté à leur situation et au statut de leur structure employeur ;
- d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans leur activité.

La formation est prévue sur 2 journées de 7 heures.

Tout au long de cette formation, des modalités pédagogiques favorisant la dynamique de groupe et les interactions entre les participants sont privilégiées pour faciliter l'appropriation. L'alternance entre apports théoriques et ateliers, mises en situation, jeux de rôles à partir des cas pratiques proposés par le KIT pédagogique et les participants en constituent le point fort.

Cette formation est animée par des formateurs habilités par la Préfecture de Côte d'Or.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants à l'issue des 2 jours.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Elle est gratuite.

Les frais de déplacement et de restauration seront pris en charge par l'employeur ou l'OPCO.

Nos prochaines sessions auront lieu les :

- **8 et 9 juillet 2024, à l'IRTESS de DIJON**
- **25 et 26 novembre 2024, à l'antenne de l'IRTESS à ST MARCEL (71)**
- **27 et 28 janvier 2025, à l'IRTESS de DIJON**
- **3 et 4 avril 2025, à l'antenne de l'IRTESS à ST MARCEL (71)**
- **7 et 8 juillet 2025, à l'IRTESS de DIJON**